## Ordonnance de télécom CRTC 2013-178

Version PDF

Ottawa, le 4 avril 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées<sup>1</sup> dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
CityWest Telephone Corporation	116 116A	le 4 mars 2013 le 26 mars 2013	le 1 <sup>er</sup> mai 2013

Secrétaire général

Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

